

Le 17 septembre 2020

OBJET: Nomination du Président du FIDA

Conformément à la section 8 a) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA, la question de la nomination du Président du FIDA sera examinée à la prochaine session du Conseil des gouverneurs du FIDA, qui se tiendra à Rome les 17 et 18 février 2021.

Les candidatures à la présidence sont présentées par les États membres du Fonds et doivent parvenir au Secrétaire du FIDA au plus tard le 23 novembre 2020, à minuit (heure de Rome).

À cet égard, j'ai le plaisir de joindre à la présente:

- une copie de l'annonce relative à la nomination du Président du FIDA, qui a été publiée sur le site Web du FIDA;
- une copie du communiqué de presse publié sur le sujet le 17 septembre 2020.

Ces documents sont mis à la disposition de tous les gouverneurs du Fonds à titre d'information et, au besoin, de communication.

Pour obtenir de plus amples informations sur les procédures et modalités de nomination du Président du FIDA, veuillez consulter le site Web du FIDA et la plateforme interactive réservée aux États membres à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/president>. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter par téléphone au +39 06 54592254 ou par courriel à l'adresse elections@ifad.org.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luis Jiménez-McInnis', is centered on the page.

Luis Jiménez-McInnis
Secrétaire du FIDA

Directions des organisations
ayant le statut d'observateur auprès du FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

NOMINATION PROCHAINE DU PRÉSIDENT DU FIDA, 17-18 FÉVRIER 2021

Le FIDA

1. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution financière internationale et un organisme spécialisé des Nations Unies. Fondé en 1977 dans le cadre d'un partenariat entre les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et d'autres pays en développement, il compte à l'heure actuelle 177 pays membres.
2. L'objectif du FIDA est de permettre aux populations rurales pauvres d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accroître leurs revenus et de renforcer leur résilience. Il accorde des financements à des conditions concessionnelles aux pays en développement et œuvre directement aux côtés des populations rurales pauvres – jeunes, femmes et peuples autochtones notamment. De concert avec ses États membres et des partenaires multilatéraux et bilatéraux, il contribue aux efforts déployés au niveau mondial afin de parvenir, à l'échelle planétaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à une agriculture durable.
3. À l'instar d'autres institutions financières internationales, le FIDA mobilise ses ressources de base auprès de ses États membres au moyen de reconstitutions périodiques et obtient des financements additionnels provenant d'autres sources. Depuis 1978, il a octroyé environ 22,4 milliards d'USD sous la forme de dons et de prêts à faible taux d'intérêt en faveur de projets dont ont bénéficié quelque 512 millions de personnes. À la fin de 2019, le portefeuille du FIDA comptait 203 programmes en cours d'exécution dans 90 pays.

Le Président du FIDA

4. Sous l'égide des organes directeurs du Fonds, le Président du FIDA est responsable de la conduite des affaires et de l'organisation de la mission du Fonds. Il/elle préside le Conseil d'administration, qui est composé de représentants d'États membres du FIDA.
5. Le Président du FIDA jouit du même statut que les dirigeants élus d'autres grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Il/elle est membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, qui est présidé par le Secrétaire général et qui coordonne le travail de l'ensemble du système des Nations Unies.
6. Le Président du FIDA est élu pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois seulement. Le Président du FIDA en exercice est M. Gilbert F. Houngbo, dont le premier mandat arrive à son terme le 31 mars 2021.
7. Conformément à l'Accord portant création du FIDA, le Conseil des gouverneurs du FIDA nommera un nouveau Président lors de sa prochaine session annuelle, qui se tiendra les 17 et 18 février 2021. Le Président élu prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2021.
8. Les candidatures à la présidence du FIDA sont présentées par les États membres du Fonds et doivent parvenir au Secrétaire du FIDA au plus tard le 23 novembre 2020 à minuit (heure de Rome).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de présentation de candidatures et de nomination, veuillez consulter le site Web, à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/president>

Les États membres du FIDA sont invités à proposer des candidatures à la présidence du Fonds

Rome, le 17 septembre 2020 – Le [Fonds international de développement agricole](#) (FIDA) a appelé aujourd’hui ses 177 États membres à présenter des candidatures à la présidence de l’institution.

Le FIDA est un organisme spécialisé des Nations Unies et une institution financière internationale dont la mission est de lutter contre la pauvreté et la faim dans les zones rurales.

Le Président, qui occupe le plus haut poste de responsabilité au FIDA, est chargé de diriger l’organisation et de présider son Conseil d’administration. Les candidatures à la présidence, qui ne peuvent être présentées que par les États membres du Fonds, devront être reçues par le Secrétaire du FIDA au plus tard le 23 novembre 2020.

Le prochain Président prendra les rênes du FIDA à un moment décisif. Sous l’effet de la pandémie de COVID-19, plus de 83 millions de personnes devraient souffrir de la faim d’ici la fin de l’année et le nombre de personnes pauvres devrait connaître une augmentation pour la première fois depuis des décennies. Dans ce contexte, il est primordial d’accroître les investissements dans les zones rurales non seulement pour atteindre les objectifs de développement durable que sont l’éradication de la pauvreté et l’élimination de la faim, mais aussi pour aider les populations à se remettre des conséquences de la pandémie, rebâtir des systèmes alimentaires plus durables et accroître la résilience des petits exploitants face aux chocs.

À l’issue du processus d’appel à candidatures, la nomination du prochain Président aura lieu le 17 février 2021, lors de la session annuelle du Conseil des gouverneurs du FIDA. Principal organe directeur du Fonds, le Conseil des gouverneurs est doté des pleins pouvoirs de décision.

Le Président du FIDA est nommé pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Le nouveau Président prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de présentation de candidatures et de nomination, veuillez consulter le site Web du FIDA, à l’adresse <https://webapps.ifad.org/members/president>.

À l’intention des journalistes:

Anciens Présidents du FIDA:

1. Abdelmuhsin M. Al-Sudeary (Royaume d'Arabie saoudite) a été nommé en 1977.
2. Idriss Jazairy (République algérienne démocratique et populaire) a été nommé en 1984.
3. Fawzi Al-Sultan (État du Koweït) a été nommé en 1993.
4. Lennart Båge (Royaume de Suède) a été nommé en 2001.
5. Kanayo F. Nwanze (République fédérale du Nigéria) a été nommé en 2009.
6. Gilbert F. Houngbo a été nommé en 2017; son premier mandat prendra fin le 31 mars 2021.

Contact:

Antonia Paradela

a.paradelatorices@ifad.org

Téléphone: +34 605398109

Le FIDA investit dans les populations rurales, en dotant celles-ci des moyens de renforcer la résilience. Depuis 1978, nous avons octroyé 22,4 milliards de dollars à quelque 512 millions de personnes. Le FIDA est une institution financière internationale et un organisme spécialisé des Nations Unies dont le siège est à Rome et centre névralgique des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Communiqué de presse n°: IFAD/41/2020